



**PRÉFET
DE LA HAUTE-SAÔNE**

Liberté
Égalité
Fraternité

Préfet de Haute-Saône

dossier n° PC 070 386 24 C0001

date de dépôt : **06 décembre 2024**

demandeur : **SAS Les Chalindré, représentée
par Madame QUINCHARD Aurélie**

pour : **réalisation d'un parc agrivoltaïque avec
deux postes de transformation/livraison, trois
postes de transformation, un hangar agricole,
une station d'observation, deux citernes
incendie, une piste d'exploitation et une clôture
périphérique**

adresse terrain : **lieu-dit "Les Chalindrés", à La
Neuve-lès-Scey (70360)**

DDT 70
24-26 BD des Alliés
BP 50389
70014 VESOUL Cedex
Affaire suivie par :
Guillaume FARIN
03 63 37 94 24

**Secrétariat de la MRAe
DREAL Bourgogne-Franche-Comté
Service Transition Ecologique /
Département Évaluation
Environnementale**

**CONSULTATION
DES PERSONNES PUBLIQUES,
SERVICES OU COMMISSIONS INTERESSEES**

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint un dossier relatif à la demande susvisée.

Ce dossier de PC est soumis à étude d'impact en vertu des articles L122-1 et suivants du Code de l'environnement, et notamment de l'article R122-2 du Code de l'environnement.

Il est de ce fait soumis à la démarche d'évaluation environnementale, qui prévoit l'obtention préalable d'un avis de l'autorité environnementale.

En l'absence de réponse dans un délai de 2 mois, votre avis sera réputé donné favorable.

Votre avis, s'il est défavorable ou s'il contient des prescriptions, doit être motivé en droit et en fait pour pouvoir être légalement repris dans l'arrêté.

Je vous demanderai par ailleurs de bien vouloir me renvoyer l'exemplaire du dossier qui vous a été adressé.

Fait à Vesoul, le 04 novembre 2025

L'instructeur,

Guillaume FARIN